



## **Déclaration préalable au Groupe de travail surveillance terrestre de la DI de Bretagne et des Pays de Loire du 26 mars 2017**

Touchez pas au grisbi !

Contrairement à l'original, la douane nous joue aujourd'hui un mauvais scénario, malgré les promesses de notre ministre concernant le plan de renforcement de l'action de la douane en matière de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières.

Mais ou diable sont passés les 45 millions d'euros qui devaient permettre d'améliorer entre autres les moyens de détections et l'informatique douanière. Car aujourd'hui on peut légitimement se demander pourquoi les conditions de contrôles aux frontières n'ont pas évoluées malgré les doléances répétées des syndicats et des agents.

Et vous comprendrez notre surprise devant l'affolement général et la multiplication des notes et messages de notre nouveau directeur général et de notre haute hiérarchie nous demandant de renforcer immédiatement les contrôles Schengen le 7 avril 2017 dans la méconnaissance totale des moyens à notre disposition, mais aussi des contraintes que cela engendreraient en terme de temps de contrôle et de charge de travail.

Vous comprendrez également notre surprise devant cette précipitation alors que les modifications des règles européennes étaient connues depuis de nombreux mois et que c'est la France elle-même qui a poussé aux modifications du code frontières Schengen à Bruxelles

Et cerise sur le gâteau, une semaine plus tard une nouvelle note démontrait une fois de plus que notre directeur général venait de découvrir les contraintes opérationnelles occasionnées par sa précédente décision, et l'allongement du temps de contrôle empêchant la fluidité du trafic sur les PPF. La sérendipité, ou la faculté de faire des découvertes de façon inattendue, (rappelez-vous les sœurs tatin !) est certainement une des compétences exigées pour exercer la fonction de directeur général mais aussi pour nos directeurs.

Une directive a ensuite été envoyée à l'ensemble des chefs de services de la surveillance leur demandant de faire remonter les difficultés rencontrées lors des contrôles Schengen afin d'alimenter une synthèse destinée à informer la direction générale.

Le fameux paradoxe douanier « rien n'est permanent sauf le changement » a une nouvelle fois été démontré

Mais nous allons vous faire gagner un temps précieux, cela fait plusieurs années que nous vous signalons les difficultés rencontrées lors des contrôles Schengen, il vous suffit pour cela de lire entre autres les documents uniques d'évaluation des risques professionnels des années 2014, 2015, 2016, les comptes rendu des CHSCT, les rapports des inspecteurs santé sécurité au travail et des médecins de prévention qui ont été adressés aux directions régionales et à la direction interrégionale. D'ailleurs la réponse de l'administration aux signalements, par le médecin de prévention du département 35, des risques liés à la pression temporelle et à la quantité de travail pour la mission PPF de la BSI de Rennes mérite qu'on s'y attarde. Quand le médecin de prévention préconise à l'administration de prévoir des renforts, et de permettre le contrôle automatique entre le FPR et Visabio pour les contrôles des pièces d'identité, l'administration répond en mars 2016 : « que la problématique VISABIO est connue (tiens comme c'est bizarre !) notamment pour l'absence de liaison FPR-VISABIO-SIS. Applicatifs qui sont des bases de données du ministère de l'intérieur et que les contrôles intracommunautaires sont en voie d'allègement, sauf évolution de la menace terroriste, ce qui allègera la charge de travail. »

Alors si on devait mettre des indicateurs de performance pour la diligence du traitement de ce dossier et la clairvoyance de l'administration sur ce sujet, ils ne décolleraient pas du chiffre zéro.

Nous y voilà donc, la charge de travail ne peut donc pas au vu des évènements et des nouvelles directives européennes, être allégée, et les contrôles ne sont pas en voie d'allègement, alors permettez-nous de vous poser une nouvelle fois les questions suivantes :

Allez-vous renforcer les effectifs des brigades exerçant une mission PPF afin qu'elles puissent effectuer les contrôles dans des conditions normales et notre administration va-t-elle enfin prendre la mesure de la nécessité d'avoir les moyens informatiques adaptés aux contrôles, ou allez-vous laisser la situation se dégrader jusqu'au point de rupture.

L'heure n'est-elle pas au renforcement des contrôles et la lutte contre le terrorisme n'est-elle pas une priorité ? Mais pour cela encore faut-il s'en donner les moyens, et ceci ira forcément à l'encontre de la mise en œuvre du PSD et de la politique actuelle de diminution des effectifs et du budget.

Pour votre information l'union des aéroports français vient juste de dénoncer dans un communiqué de presse que nous joignons à notre déclaration que contrairement à la police aux frontières (PAF), les services de douane ne disposent pas de matériels suffisamment performants pour faire face au renforcement des contrôles sans dégrader fortement la qualité de service. D'où un allongement insupportable des temps d'attente dans un grand nombre d'aéroports en région où les contrôles aux frontières sont exclusivement assurés par les services douaniers. Elle appelle les pouvoirs publics à agir rapidement et à répondre dans les plus brefs délais aux besoins en matériel moderne et performant des services afin de stopper la dégradation des conditions d'accueil des passagers. Réclamant également des ressources humaines supplémentaires pour assurer ces missions.

Maintenant permettez-nous de vous faire part de l'inquiétude des chefs d'équipes sur leur responsabilité, notamment pour les ferries. Car une nouvelle tendance est de rejeter la faute sur les chefs d'équipes si les ferries partent en retard. En les désignant responsables de la fluidité du flux, on rejette ainsi sur eux les errements de l'administration sur le dossier des contrôles Schengen. Devoir appliquer des directives européennes au travers d'une note administrative de la DG, sans avoir les moyens matériels et humains pour satisfaire les obligations réglementaires du code frontières, et faire reposer la fluidité des flux aux chefs d'équipes, je ne sais pas comment vous nommez cette situation, mais au final, cela ressemble en tout point à une injonction paradoxale. C'est un peu fort de café. Oh, excusez-nous nous venons de prononcer un mot tabou ces derniers temps.

Revenons à notre sujet, le contrôle des flux n'est-il pas antinomique de la fluidité, car on ne peut pas dissocier la fluidité de la libre circulation. Et si vous placez un barrage ou un contrôle dans le flux celui-ci n'est plus fluide. Alors les chefs d'équipes devront gérer les flux profondément singuliers et hétérogènes, tumultueux et imprévisibles, et pour tout dire inquiétants, tant ils peuvent nous submerger et nous emporter. Mais le flux doit rester fluide, on ne doit pas déroger à la sacrosainte règle !

Vous conviendrez que les chefs d'équipe souhaitent de votre part des éclaircissements sur ce point et une note écrite officielle décrivant les modalités du contrôle et les exceptions à appliquer dans les différentes situations. A qui la faute si demain on découvre qu'un vilain djihadiste est passé par un de nos points de passage sans être contrôlé à cause du grand principe de la fluidité des flux. Il faudra bien un moment que l'on choisisse entre la sûreté et les critères économiques ou financiers, et que l'on donne aux douaniers les moyens d'exercer leurs missions.

Mais où diable sont passés les 45 millions d'euros ?

Maintenant tout n'est pas forcément négatif, il faut reconnaître que vous avez au moins le mérite de nous réunir aujourd'hui, justement pour aborder les différents sujets ayant trait à la surveillance. D'autres sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour auraient mérité d'être évoqués, comme la communication des listings passagers, les conditions de retenues douanières, le dernier exercice terrorisme, les moyens radios, téléphoniques et informatiques, les équipements de protection pour les missions spécifiques comme la visite de navire de commerce, l'habillement, l'évolution des missions dévolues aux brigades à capacité ferroviaire, le contrôle des box, les longues durées, l'entretien des locaux, mais arrêtons là ce florilège qui devra certainement faire l'objet d'un nouveau groupe de travail.

Espérons que le résultat de nos débats engendrera l'action et que ce ne soit pas une illusion qui laissera les agents désespérés...